

● (2050)

Je pense au nombre croissant d'accidents de circulation qu'il s'agisse d'avions, de navires, de trains, de camions faisant le transport interprovincial ou d'autobus. Chaque année, le nombre d'accidents sur les routes et dans les airs augmente. Le public a accès à un volume négligeable d'information. On n'a pas mené une demi douzaine d'enquêtes publiques sur les accidents graves de la circulation au Canada depuis les 15 dernières années. Cela ne suffit pas. Le pays et les groupes de direction comme le CN doivent exhorter tous les gouvernements à prendre des mesures aussi rapidement que possible en vue de créer une commission d'enquête non parlementaire afin d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêt et afin que les usagers des réseaux nationaux de transport, qu'il s'agisse de Canadiens, de visiteurs ou d'exportateurs, puissent utiliser nos services de transports en toute sécurité et à leur satisfaction.

Par exemple, je déplore la suppression, comme l'a mentionné un autre orateur avant moi, du contrôle direct sur les organismes de la Couronne, non pas parce que la Chambre des communes devrait s'en préoccuper quotidiennement mais parce qu'en l'absence de principes responsables de la direction dans des domaines comme la sécurité, même la Chambre des communes, même nos collègues de l'autre endroit n'ont aucun moyen de s'assurer que les directions ont pris ou non tous les moyens possibles pour veiller à la sécurité dans le domaine du transport. Je déplore la perte du contrôle parlementaire, pour aucune autre raison que celle-là, et je pense que chaque député à la Chambre devrait le regretter aussi. Lorsque surgit la moindre éventualité de conflit d'intérêts ou quand un accident entraîne une perte de vie, nous devrions tous nous rappeler que nous avons siégé ici et que nous n'avons rien fait.

Également important au sein de la direction du CN se trouve ce genre d'organisme qui pourrait recommander instamment au gouvernement de retrancher du mandat de l'organe ou de l'agence de réglementation la charge d'effectuer des enquêtes. En ce qui concerne les accidents aériens en 1972, il y a eu 155 morts et 629 accidents dont 83 ont été mortels. Pour ce qui est des prévisions jusqu'à la fin de l'an dernier, les chiffres que j'ai en main vont jusqu'au 30 novembre dernier et révèlent qu'il y a eu 161 morts par suite de 745 accidents.

Les accidents ferroviaires appartiennent à un autre secteur de la gestion. Je sais que divers critères sont en cause, mais comment diable peut-on espérer qu'on comprenne ce qui se passe lorsque Statistique Canada révèle qu'il y a eu 1,922 accidents en 1970, tandis que le comité permanent des transports et des communications signale qu'il y en a eu 4,622? Ces chiffres ont été portés à 4,818 d'après le comité, et à 1,963 d'après Statistique Canada. Une fois encore, il y a un écart en ce qui concerne les morts. D'après Statistique Canada, le nombre de morts est passé de 180 en 1970 à 226 en 1972, mais le comité signale qu'il s'élevait à 195 en 1970 et à 255 en 1972. Qu'est-il arrivé aux 29 autres décès? La direction de l'une de nos plus grandes sociétés adopte-t-elle une attitude sérieuse lorsqu'il s'agit de dévoiler des renseignements? Elle semble ne guère se soucier de la population.

Je me préoccupe de la transmission de l'information, je me préoccupe de la mauvaise gestion et je me préoccupe assez pour me demander parfois pourquoi nous devons accorder 140 millions à Air Canada et 100 millions au CN. Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a dit que

Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada

ces compagnies avaient fait des bénéfices d'exploitation chaque année, sauf trois, au cours des 25 dernières années. C'est bien, mais je pose des questions sur le ministère des Transports, par l'entremise duquel cet auguste organisme fait rapport au Parlement. Je me pose des questions sur son attitude à l'égard du CN et son manque évident de préoccupation face à une mauvaise gestion. Dans l'éditorial du *Evening Patriot* du 22 décembre, on peut lire le fait suivant:

Jeudi dernier, un avion civil léger a atterri sur une piste, à l'aéroport de Charlottetown, en coupant la route au vol 112 de l'Eastern Provincial Airways en provenance de Montréal. Cet incident incroyablement dangereux s'est produit sous les yeux d'un groupe de passagers effrayés qui se trouvaient dans le hall de l'aérogare...

Voici le dernier paragraphe de l'éditorial:

C'est la capitale d'une province du Canada. Nous ne vivons plus à l'époque des chevaux et des carrioles. Le journal exige que le ministère des Transports prenne sans tarder des mesures afin de remédier à cette situation pour la sécurité de tous les passagers qui utilisent l'aéroport de Charlottetown.

Il se plaint de l'absence d'une tour de contrôle dirigée par quelqu'un qui dit: «Allez-y, vous pouvez atterrir en toute sécurité», ou: «Vous pouvez décoller en toute sécurité, le vent souffle à telle ou telle vitesse, l'altimètre indique tant, et il y a tant de pieds de visibilité». Il s'agit de simples procédures de sécurité. Je comprends maintenant pourquoi le gouvernement ne se préoccupe pas de ce que fait le CN. Un gouvernement qui permettrait au principal aéroport d'une province canadienne de fonctionner sans tour de contrôle indispensable à la sécurité ne se préoccupe pas le moins du monde, je suppose, des procédures suivies en ce qui concerne les mesures de sécurité ou les enquêtes sur les accidents de tout moyen de transport. C'est ce que je regrette au sujet de la gestion du CN, de la gestion d'Air Canada et de la gestion de tous les autres systèmes de transport de notre pays.

Je regrette qu'elles n'aient pas exercé de pressions sur le gouvernement pour qu'il remédie aux erreurs flagrantes dans notre approche du problème de la sécurité des transports au Canada. C'est une chose simple. Je me demande parfois si le gouvernement, reconnaissant que c'est un principe à mettre en pratique, hésite à le faire parce que la suggestion vient surtout d'un député de l'opposition. Depuis des années, on néglige cette situation très grave.

● (2100)

J'appuie l'amendement du député de Mississauga (M. Blenkarn), car il critique la direction du CN. Il signale les secteurs où la direction a échoué. Je continuerai d'appuyer cet amendement tant que la direction de sociétés de la Couronne, telles que le CN et Air Canada, ne commencera pas à faire montre d'un peu plus de souci des responsabilités et de l'autorité que nous leur confions plutôt que de la simple gestion et des profits d'exploitation et, je pourrais ajouter, des pertes de capital.

Lorsque les membres de la direction commenceront à me prouver qu'ils se préoccupent des aspects humains et font en sorte que les usagers de nos systèmes de transport n'aient pas à s'inquiéter de conflits d'intérêts possibles au cours des enquêtes sur les accidents, je commencerai alors à changer d'avis et je serai peut-être un peu plus disposé à accorder au CN l'argent qu'il lui faut. Nous devrions nommer une commission d'enquête indépendante pour mener des enquêtes impartiales sur les accidents. Le député de Saint-Boniface (M. Guay) convient que nous n'avons rien fait. Dans ses nouvelles fonctions, je lui laisse le soin de s'attaquer à cette tâche et d'accomplir quelque chose.